

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DE TOURNAGES, PRISES DE VUE ET DIFFUSION D'IMAGES AU SEIN D'UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE GUYANE

**Toute demande de tournage doit être adressée à la Commission du Film Guyane ainsi qu'au conservateur de la réserve à minima 3 semaines avant la date de tournage prévue**

### Informations Générales

Au sein des réserves naturelles nationales peuvent être interdits ou soumis à autorisation préfectoral après avis du comité consultatif de gestion de la réserve : tout projet dans son enceinte et quelle que soit sa forme (travaux publics ou privés, manifestation sportive, suivi scientifique, création de piste, circulation de véhicule à moteur, manifestation collective et sportive, recherches scientifiques, utilisation de la mention "réserve naturelle" à des fins publicitaires, etc.)

Les décrets de création des réserves nationales prévoient ainsi (à l'exception de la réserve naturelle nationale du Mont grand Matoury) que :

**« L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet, après avis du comité consultatif de gestion ».**

#### **→ Présentation de la Commission du Film Guyane**

La Commission du Film Guyane, portée par la Collectivité Territoriale de Guyane en partenariat avec la Gcam, a pour mission principale d'inciter et de faciliter les tournages et la post-production, en mettant en lien les ressources locales avec les équipes de production.

A ce titre, la commission est un lieu essentiel et incontournable pour tous les projets cinématographiques et audiovisuels (courts métrages, longs métrages, téléfilms, films publicitaires, films documentaires...) tournés sur le territoire.

Elle participe ainsi au développement culturel et économique de la région, mais aussi à la promotion et à la valorisation du territoire.

La Commission du Film offre une assistance gratuite portant sur différents types de services :

- renseignements sur les sites de tournage et pré-repérages
- informations sur les techniciens, comédiens et figurants ( casting...)
- informations sur les prestataires locaux (sociétés de production, location de matériel...)
- démarches administratives, aide aux autorisations de tournage
- logistique et informations diverses (location de véhicules, hébergement, etc...)

#### **Contact**

**PHILLIPS CHRIST-LAUR**

**[film@ctguyane.fr](mailto:film@ctguyane.fr) 06.94.42.70.11**

## CONTACTS AU SEIN DES RESERVES

### **Réserve naturelle de l'île du Grand Connétable**

→ Amandine BORDIN – Conservatrice - GEPOG

amandine.bordin@gepog.org

<https://www.reserve-connetable.com/>

[Décret n°98-166 du 8 décembre 1992 portant création de la réserve naturelle de l'île du Grand-Connétable \(Guyane\)](#)

---

### **Réserve naturelle de l'Amama**

→ Erick BANNIS – Coordonnateur des réserves -PNRG

e.bannis.pnrg@gmail.com

<http://reserve.amana.free.fr/>

Décret n°98-165 du 13 mars 1998 portant création de la réserve naturelle de l'Amama (Guyane)

---

### **Réserve naturelle des Nouragues**

→ Jennifer DEVILLECHABROLLE – Conservatrice - ONF jennifer.devillechabrolle@onf.f

<http://www.nouragues.fr/>

Décret n°95-1299 du 18 décembre 1995 portant création de la réserve naturelle des Nouragues (Guyane)

---

### **Réserve naturelle de Kaw-Roura**

→ Erick BANNIS – Coordonnateur des réserves -PNRG

e.bannis.pnrg@gmail.com

<http://www.reserves-naturelles.org/marais-de-kaw-roura>

Décret n°98-166 du 13 mars 1998 portant création de la réserve naturelle des marais de Kaw-Roura (Guyane)

---

### **Réserve naturelle de La Trinité**

→ Luc ACKERMANN - Conservateur - ONF

luc.ackermann@onf.fr

<http://www.reserve-trinite.fr/>

Décret n°96-491 du 6 juin 1996 portant création de la réserve naturelle de La Trinité (Guyane)

---

### **Réserve naturelle du Mont grand Matoury**

→ Thibaut FOCH – Conservateur - ONF

thibaut.foch@onf.fr

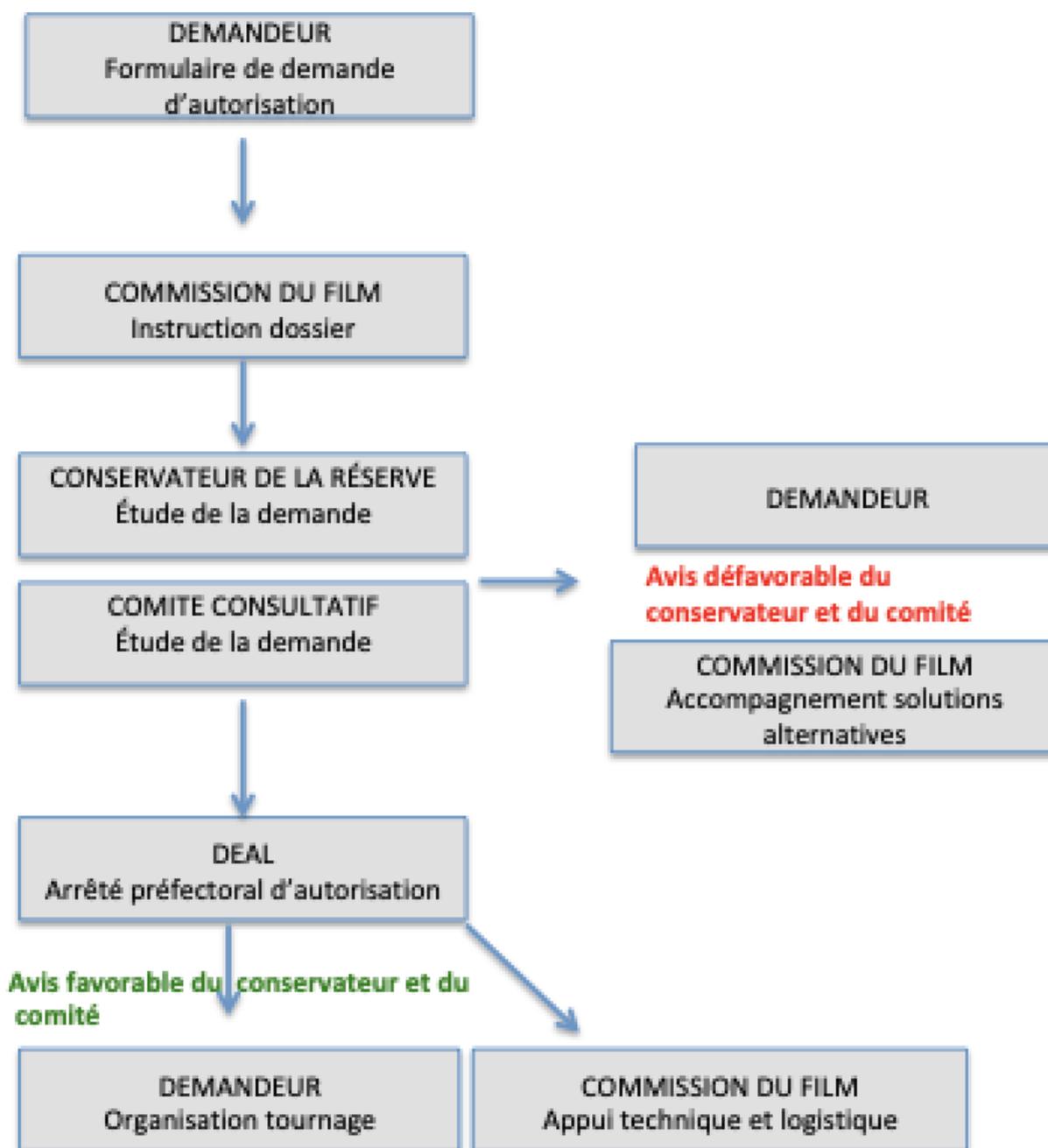
<http://mont-grand-matoury.blogspot.com/>

Décret n°2006-1124 du 6 septembre 2006 portant création de la réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury (Guyane).

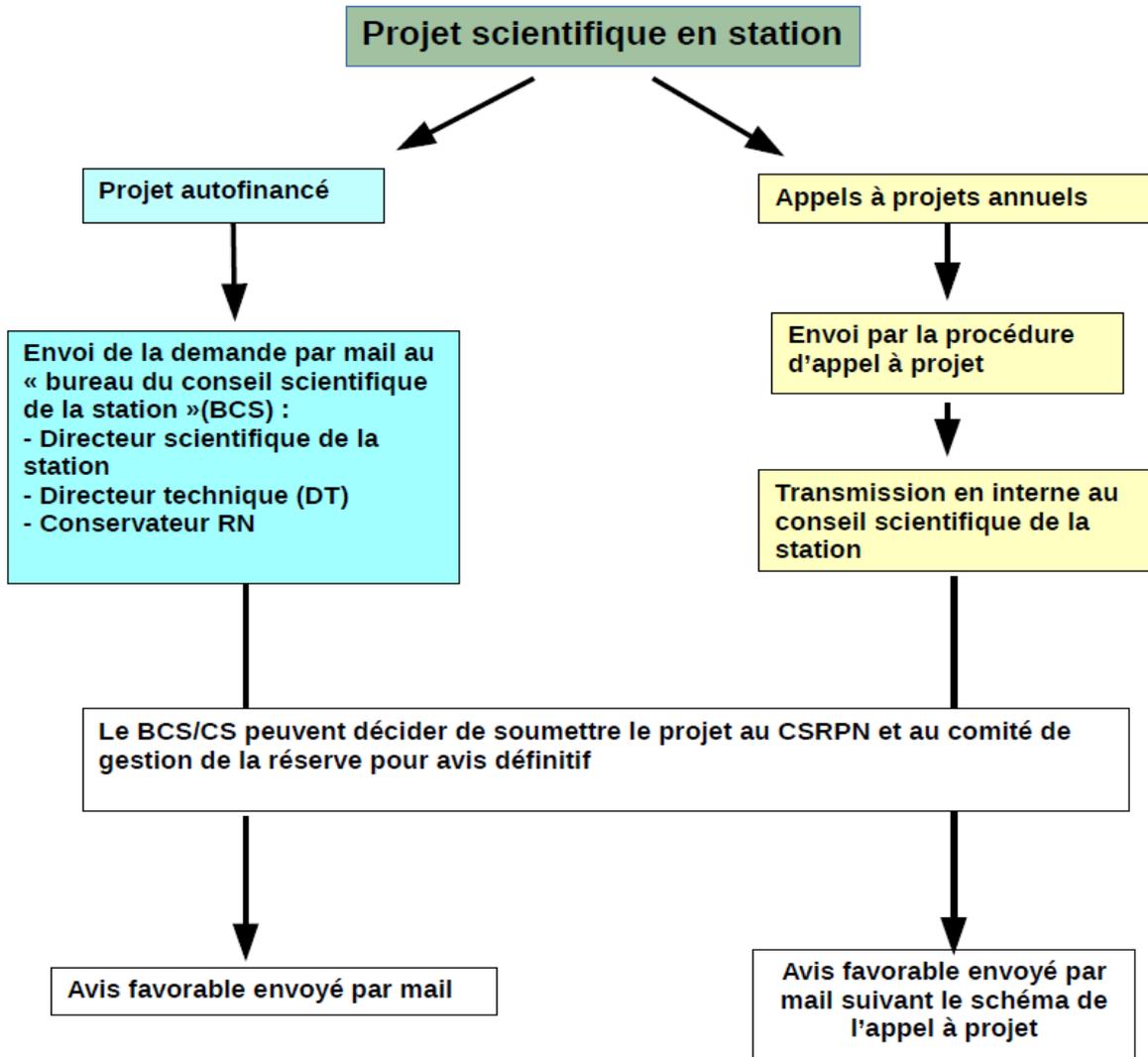
---

### PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE

Le demandeur remplit le formulaire de demande d'autorisation joint à la fiche procédure et l'adresse à la Commission du Film qui relaie la demande pour instruction comme suit :



**Cas particulier des projets dans la station scientifique CNRS située dans la réserve naturelle nationale des Nouragues**



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE, PRISES DE VUE ET DIFFUSION D'IMAGES AU SEIN D'UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE GUYANE**

**Toute demande de tournage doit être adressée à l'adresse mail [film@ctguyane.fr](mailto:film@ctguyane.fr) ainsi qu'au conservateur de la réserve à minima 3 semaines avant la date de tournage prévue**

**Coordonnées du demandeur**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Nom de la Structure :

Adresse :

Téléphone(s) :

Courriel :

Site internet :

**Objet/libellé de la demande :**

**Reserve(s) concernée(s) par la demande :**

- AMANA
- GRAND CONNÉTABLE
- MONT GRAND MATOURY
- LA TRINITÉ
- NOURAGUES
- KAW ROURA

**1. Descriptif du projet**

Nom du projet :

Genre :

Durée :

Distributeur ou diffuseur :

Date prévisionnelle de diffusion :

**Synopsis :**

**Note d'intention :**

**Plan de travail :**

1

**2. Équipe - noms et fonctions**

**3. Secteur(s) concerné(s) par la demande**

*(Noms des sites, lieux dits, cours d'eau, sentiers...et description des circuits réalisés.  
Annexer une carte dans la mesure du possible.)*

**4. Tournage : Dates et durée**

*'Dates précises, créneaux ou intervalles, de jour ou de nuit...)*

Date :

Durée :

**5. Matériel utilisé pour réaliser les prises de vue**

*(Matériel de tournage et d'éclairage, puissance, alimentation.)*

***Pour toute prise de vue à l'aide d'aéronefs de type drones, joindre l'arrêté préfectoral d'autorisation de survol et tous les documents faisant foi en matière de réglementation de sécurité de l'aviation civile (attestations de conception, de dépôt d'un manuel d'activités particulières).***

•

**6. Moyens de transport**

*(Si le demandeur fait appel à un prestataire ou à un accompagnateur, préciser le nom de la structure et les modalités de son intervention.)*

- 

**7. Expérience(s) de prises de vues dans un espace protégé géré**

**8. Mesures envisagées pour réduire les impacts sur les espèces et le milieu**

**9. Informations utiles au traitement de votre demande**

### **Engagement du pétitionnaire :**

Toute publication, images, etc, devra faire mention de la Réserve Naturelle et de la Commission du Film de Guyane et de la Collectivité Territoriale de Guyane.

- **Assurance et responsabilité civile.** Le responsable d'étude s'engagera à souscrire à une assurance couvrant tous les incidents ou accidents inhérents à la mission, et notamment ceux impliquant sa responsabilité vis-à-vis des autres personnels de la mission.

- **Réglementation.** Le responsable d'étude s'engagera à respecter la réglementation en vigueur sur la réserve naturelle, à adopter une démarche responsable et adaptée et **à ne photographier, filmer ni diffuser aucune infraction à la réglementation.**

- **Mobilisation de l'équipe réserve.** Le pétitionnaire devra planifier suffisamment en amont les missions terrains avec l'équipe afin de garantir la compatibilité avec le planning de la RN : 2 semaines minimum.

---

Fait à , le

Prénom, Nom et fonction:

«Lu et approuvé»